

Décision

Générale

colonial

Décision n° 868 du 2 juillet 1953

n° 868

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date de publication
2 juillet 1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

L'adiudant-chef Moreau (Maurice). débarqué à Diibouti le 18 juin 1953, est affecte a la Milice de la Côte Française des Somalis pour assurer, à compter de cette date, les fonctions de gérant du dépôt, en remplacement du sergent-major Samson (Pierre). L'adjudant-chef Moreau (Maurice) est désigné à partir de la même date comme : — billeteur du Depot de la Milice de la Cote Francaise des Somalis; — gérant de l'avance de cinq mille francs (5.000 fr.) prevue par l'arrêté n° 105 du 3 février 1943.